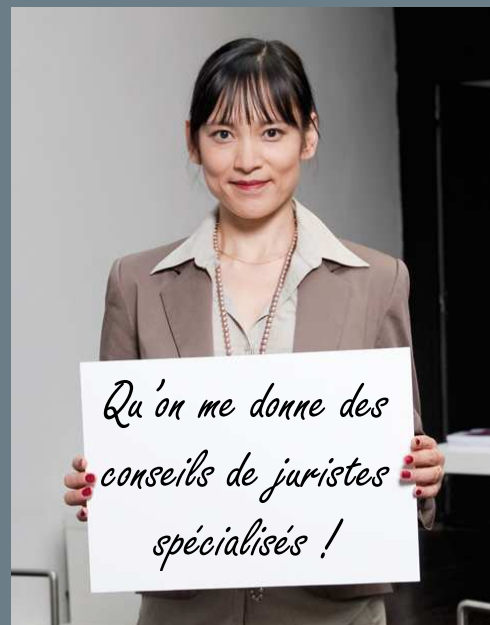


Toujours attentif aux attentes et aux préoccupations des bénéficiaires de CESU, le Groupe ALPHA souhaite, une nouvelle fois, innover afin de vous faciliter la vie.

Le Groupe ALPHA a souscrit une protection juridique dans le but d'offrir aux bénéficiaires de CESU une assistance appelée la Garantie Sérénité.

Dorénavant, et grâce à cette protection mise en place par Chèque Domicile et la Matmut, vous pouvez bénéficier d'un accompagnement et d'une assistance dans vos démarches administratives et juridiques liées à l'utilisation de vos CESU.



Quelques questions que vous pouvez vous poser sur l'utilisation des CESU :



"Un contrat de travail est-il obligatoire pour l'embauche d'une nounou ?"

Bénéficiez d'une assistance juridique personnalisée...



"Ma femme de ménage arrive systématiquement en retard. Que faire ?"

...de conseils de juristes spécialisés...



"Je me suis séparé de mon jardinier pour mauvaise exécution des tâches confiées. Aujourd'hui il m'attaque aux prud'hommes. Comment me défendre ?"

...d'un service de règlement de litiges.

... par téléphone ou dans l'un des 120 sites de réception en France.

... dans le droit du travail, les relations avec les associations, entreprises ou organismes agréés de Service à la Personne, la défense pénale professionnelle et les recours.

... pour assurer la défense de vos droits à l'amiable comme au judiciaire.

Pour plus d'informations sur la Garantie Sérénité, vous pouvez télécharger la notice d'information sur www.chequedomicile.fr/client/groupealpha ou sur www.chequedomicile.fr, rubrique : Découvrez Chèque Domicile / Les services + / La Garantie Sérénité.

En cas de litige ou de question d'ordre juridique, vous pouvez appeler le **02 35 58 96 58*** du lundi au vendredi de 8h à 18h.

*Votre code CESU vous sera demandé. Pensez à le faire précéder du chiffre « 10 ».
Exemple : code CESU 258112, indiquez-leur 10258112